

Communiqué de presse

CNW code 1

Pour publication immédiate

L'Office des personnes handicapées du Québec publie son guide des mesures fiscales pour l'année d'imposition 2016

Drummondville, le 8 février 2017 – L'Office des personnes handicapées du Québec a annoncé aujourd'hui la sortie du *Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches*, mis à jour pour l'année d'imposition 2016.

Comme son nom l'indique, ce guide présente les mesures fiscales provinciales et fédérales destinées aux personnes handicapées, à leur famille et à leurs proches. Conçu pour que l'information soit facile à comprendre, il est mis à jour chaque année, juste avant la période des déclarations de revenus.

L'Office a pu bénéficier de l'appui inestimable de Revenu Québec, de Retraite Québec et de l'Agence du revenu du Canada dans le processus de mise à jour de ce guide. « De telles collaborations s'avèrent indispensables afin de favoriser l'accès des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches à une information pertinente, fiable et conviviale concernant les mesures à leur intention », indique la directrice générale de l'Office, madame Anne Hébert. « Année après année, l'Office se réjouit de l'accueil réservé au guide et de l'intérêt grandissant qu'il suscite. Considérant le nombre de mesures fiscales existantes, certaines moins connues, il est peu étonnant que la demande pour cet outil ne cesse de croître », poursuit-elle.

Précisons que, tout comme l'édition précédente, la première partie du guide pour l'année d'imposition 2016 traite des mesures provinciales, et la deuxième, des mesures fédérales. Chaque partie inclut les sections suivantes :

- les crédits d'impôt non remboursables;
- les crédits d'impôt remboursables;
- les déductions fiscales;
- les exemptions et remboursements de taxes;
- les autres mesures particulières pouvant s'appliquer.

Pour chacune de ces catégories, les mesures sont présentées sous forme de fiches détaillées qui expliquent en quoi elles consistent, les critères d'admissibilité, comment procéder pour en bénéficier ainsi que les conditions qui s'appliquent, s'il y a lieu. Les fiches contiennent également les coordonnées de l'organisation à laquelle on peut

s'adresser pour obtenir les formulaires à remplir ainsi que des renseignements complémentaires au besoin.

Il existe plusieurs façons de se procurer une copie gratuite de cet outil d'information. Tout d'abord, quiconque désire en obtenir une version électronique peut le télécharger à partir du site Web de l'Office, dans la section « [Guides de l'Office](#) » de l'onglet « Publications ».

Ensuite, les organisations ou les individus qui désirent obtenir une version papier du document peuvent remplir le [formulaire de commande en ligne](#). Il est à noter que ce même formulaire permet aussi de commander des versions en médias adaptés.

Enfin, une synthèse des nouveautés du guide pour l'année d'imposition 2016 sera disponible sous peu en langue des signes québécoise (LSQ) dans la [chaîne YouTube de l'Office](#). Cette synthèse s'ajoute à la version complète du guide produite pour l'année d'imposition 2015.

Par ailleurs, toute personne désirant obtenir plus d'information ou ayant des questions sur ce guide et sur l'information qu'il contient est invitée à [communiquer avec l'Office](#).

L'Office

L'Office des personnes handicapées du Québec est un organisme gouvernemental qui joue un rôle déterminant en matière de conseil, de coordination et de concertation en vue de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées. Son expertise unique, qui lui permet de remplir activement et efficacement ce rôle, provient notamment des services directs qu'il offre à la population, de ses travaux d'évaluation et de recherche, ou encore de ses multiples collaborations avec des partenaires de tous horizons. Pour plus d'information, visitez le www.ophq.gouv.qc.ca.

Communication adaptée

Ce communiqué est disponible en médias adaptés sur demande. Pour l'obtenir, composez le 1 800 567-1465 ou, si vous utilisez un télécopieur, le 1 800 567-1477. Pour faire une demande par courriel, écrivez à communications@ophq.gouv.qc.ca.